

ASSURANCE CHOMAGE

Dans le cadre de la rencontre des partenaires sociaux avec Christine Lagarde et Laurent Wauquiez, l'UPA a rappelé son soutien à la création du nouveau service public de l'emploi, auquel elle fixe deux objectifs prioritaires : mieux accompagner les chômeurs vers un retour à l'emploi et apporter un véritable service aux entreprises, en particulier aux petites entreprises. Alors que près d'un artisan sur deux rencontre des difficultés de recrutement, il convient en effet de replacer les employeurs au cœur du système.

L'UPA considère que le dispositif de recherche d'emploi doit être fondé sur des droits et des devoirs. C'est dans cet esprit que ses représentants approuvent la volonté des pouvoirs publics de clarifier et de préciser la notion d'offre raisonnable d'emploi. Il conviendra ainsi de prévoir un système évolutif, plus incitatif à la reprise d'emploi.

Parallèlement à la création du nouveau service public de l'emploi engagée par le gouvernement, l'UPA estime que les partenaires sociaux devront s'emparer notamment de deux sujets de négociation :

- la fixation du niveau des cotisations d'assurance chômage ;
- la suppression éventuelle de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés de 57,5 ans.

Pour ce qui concerne le niveau des cotisations d'assurance chômage, l'UPA estime d'ores et déjà qu'il est souhaitable d'envisager une baisse des cotisations des entreprises, a fortiori si le gouvernement devait parallèlement procéder à une augmentation des cotisations vieillesse.

L'UPA s'oppose en effet vigoureusement à tout risque d'augmentation globale des prélèvements qui pèsent sur les entreprises de main d'oeuvre.

-UPA-

53, rue Ampère – 75017 Paris - Tél. : 01.47.63.31.31 - Fax : 01.47.63.31.10 - Mel : upa@upa.fr

Contact presse :

Jean-Côme Delerue – Tél : 01.47.63.31.31 – 06.77.64.40.78